NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/7073
10 janvier 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

TELEGRAMME DATE DU 7 JANVIER 1966, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information du Conseil de sécurité, le texte du télégramme No 948, daté du 7 janvier 1966, qui a été adressé par la Commission spéciale au Président de la Dixième Réunion de consultation :

"Télégramme en date du 7 janvier 1966, adressé par la Commission spéciale au Président de la Réunion (No 948)

Saint-Domingue, le 7 janvier 1966

No 948

M. Guillermo Sevilla Sacasa
Président de la Dixième Réunion
de consultation des ministres
des relations extérieures
Washington, D.C.

Vous communiquons ci-dessous déclaration remise à la presse locale et aux correspondants étrangers. Ferons suivre d'ici peu rapport de la Commission à la Dixième Réunion de consultation.

La Commission spéciale de la Dixième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures des républiques américaines a été informée d'une série de cas dans lesquels on a présenté sous un faux aspect la position de la Commission en ce qui concerne les événements survenus récemment en République Dominicaine. La Commission tient, une fois de plus, à déclarer très nettement que, dans l'exercice du mandat qui leur est assigné conformément à l'Acte constitutionnel, le Président provisoire, M. Hector García Godoy, et son gouvernement jouissent du plein appui et de la coopération de la Commission

spéciale. En décidant de procéder à certains changements et mutations dans les forces armées dominicaines, le Président provisoire a fait usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Acte constitutionnel. Nous espérons fermement que les officiers touchés par ces décisions exécuteront les ordres donnés, eu égard au devoir d'obéissance à l'autorité civile qui incombe aux forces armées aux termes dudit Acte constitutionnel.

La Commission est absolument convaincue que tous les citoyens dominicains de bonne volonté, tant civils que militaires, sont disposés à consentir les sacrifices indispensables pour que le gouvernement provisoire puisse s'acquitter effectivement de son mandat. L'Organisation des Etats américains (OEA) continuera d'offrir son appui total et toute son assistance au gouvernement provisoire, et toute action tendant à renverser le gouvernement ou à saper son autorité sera considérée par la Commission comme un défi flagrant aux efforts que déploie l'OEA afin d'aider le peuple dominicain à recouvrer ses institutions démocratiques et à restaurer la paix dans le pays.

Commission spéciale

L'Ambassadeur, représentant du Brésil,
Ilmar Penna Marinho

L'Ambassadeur, représentant d'El Salvador,
Ramon de Clairmont Duenas

L'Ambassadeur, représentant des Etats-Unis d'Amérique,
Ellsworth Bunker"

Veuillez agréer, etc.

Le secrétaire général de l'Organisation
des Etats américains,

(Signé) José A. MORA